

| | |
|---|--|
| Terres d'Argentan Interco <hr/> Département de l'Orne | Délibération du Bureau communautaire Séance du 24 avril 2025 |
| <u>Date de convocation</u> 18 avril 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 26 Présents : 20 Pouvoir : 1 Votants : 21 <u>Vote</u> Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 14 MAI 2025 | <p>Le vingt-quatre avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège administratif de Terres d'Argentan Interco, sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Etaient présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i>; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLOT Jean-Philippe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CLAEYS Patrick ; COUPRIT Pierre ; FRÉNÉHARD Guy ; JIDOUARD Philippe ; LAMBERT Hervé ; LE FEUVRIER Patricia ; LOLIVIER Alain ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia.</p> <p><u>Excusés</u> : GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; BOURDELAS Karine.</p> <p><u>Absents</u> : MALLET Gilles ; MESSENGER Brigitte.</p> |

| | |
|--------------------|--|
| BC-2025-017 | Lancement d'un marché de travaux relatif à la réalisation d'une centrale photovoltaïque en toiture du centre aquatique d'Argentan incluant une rénovation de la toiture |
|--------------------|--|

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;
Considérant le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque en toiture du centre aquatique d'Argentan incluant une rénovation de la toiture ;
Considérant le budget estimatif de ces travaux, estimées à 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC ;
Considérant la nécessité de recruter les entreprises sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour permettre la réalisation des travaux ;
Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché de travaux, en procédure adaptée, pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque en toiture du centre aquatique d'Argentan incluant une rénovation de la toiture.

Article 2

De préciser que le marché de travaux, estimé à 400 000 € HT, est décomposé en 3 lots comme suit :

- Lot 1 : Réfection de l'isolation et de l'étanchéité de la toiture
- Lot 2 : Centrale photovoltaïque
- Lot 3 : Remplacement d'une centrale de traitement d'air

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces du marché et l'ensemble des documents relatifs à celui-ci.

Article 4

De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'établissement.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



| | |
|--|---|
| Terres d'Argentan Interco <hr/> Département de l'Orne | Délibération du Bureau communautaire Séance du 24 avril 2025 |
| <p><u>Date de convocation</u> 18 avril 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 26 Présents : 20 Pouvoir : 1 Votants : 21</p> <p><u>Vote</u> Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>14 MAI 2025</p> | <p>Le vingt-quatre avril deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège administratif de Terres d'Argentan Interco, sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Etaient présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Président</i> ; TOUSSAINT Philippe, <i>1^{er} vice-président</i> ; VIEL Gérard, <i>3^{ème} vice-président</i> ; ÉCOBICHON Florence, <i>4^{ème} vice-présidente</i> ; LERAT Michel, <i>5^{ème} vice-président</i> ; BELLANGER Patrick, <i>6^{ème} vice-président</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>9^{ème} vice-présidente</i> ; MICHEL Clothilde <i>10^{ème} vice-présidente</i> ; APPERT Catherine ; BALLOT Jean-Philippe ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; CLAEYS Patrick ; COUPRIT Pierre ; FRÉNÉHARD Guy ; JIDOUARD Philippe ; LAMBERT Hervé ; LE FEUVRIER Patricia ; LOLIVIER Alain ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia.</p> <p><u>Excusés</u> : GASSEAU Brigitte, <i>2^{ème} vice-présidente</i> ; GAYON Sylvie, <i>7^{ème} vice-présidente</i> (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; MENEREUL Jean-Louis, <i>8^{ème} vice-président</i> ; BOURDELAS Karine.</p> <p><u>Absents</u> : MALLET Gilles ; MESSENGER Brigitte.</p> |

| | |
|--------------------|--|
| BC-2025-018 | Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes des Sources de l'Orne pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'ouvrages d'arts limitrophes aux communes de Boucé et de Francheville |
|--------------------|--|

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.2422-12 du code de la commande publique ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;
Vu le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ;
Considérant la nécessité de procéder aux travaux de réhabilitation des ouvrages d'arts limitrophes aux communes de Boucé et de Francheville ;
Considérant l'avis favorable de la commission Voirie du 26 février 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De confier à la communauté de communes des Sources de l'Orne le transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réhabilitation des ouvrages d'arts limitrophes aux communes de Boucé et de Francheville situés aux lieux-dits « La Pêcherie » (VC 101) et « les Caillons » (VC 6).

Article 2

D'approuver le contenu de la convention entre la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et la communauté de communes des Sources de l'Orne précisant les conditions dans lesquelles ce transfert sera opéré.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président, ou Monsieur Gérard VIEL, *3^{ème} vice-président délégué*, à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage correspondante.

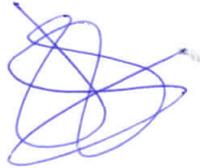
Article 4

De dire que les crédits sont inscrits au budget de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco à l'opération 5300.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Laëtitia BLAIS-LEBLOND



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

